

JOURNAL DE LA HAYE.

DE L'ABONNEMENT.
 La Haye. Provinces.
 un an . . . 26 fl. 30 fl.
 six mois 14 » 16 »
 trois mois 7 » 8 »
PRIS DES INSERTIONS.
 Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre
 compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION,
 à La Haye, Luga Nieuwstraat,
 derrière le Prinsengracht (Noordzijde).
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES,
 Chez M. Van Weelden, libraire,
 Spui, à La Haye.
 Les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction francs de port.

LA HAYE 17 Mai.

Quelques ecclésiastiques de cette province, ont adressé aux autorités communales des représentations au sujet de l'enseignement, dans les écoles primaires, de l'histoire de la Bible, et ont demandé que cet enseignement fût prohibé dans ces écoles. Le gouverneur de la province vient de rappeler aux autorités locales, qu'elles ne sont pas compétentes pour prendre connaissance de ces objets, et qu'aux termes de l'arrêté royal du 2 février 1842, c'est aux inspecteurs d'écoles du district qu'il doit être adressé, en première instance, toutes les observations ou réclamations relatives à l'enseignement dans les écoles primaires. Le gouverneur invite par conséquent les autorités communales à ne donner aucune suite aux demandes de cette nature qui pourraient leur être adressées de la part d'ecclésiastiques quelconques, mais d'engager ceux-ci à adresser aux inspecteurs de districts susdits.

On lit dans la *Gazette de Cologne*, une lettre écrite des bords du Danube, en date du 6 mai, d'après laquelle les propositions d'un traité d'amitié entre la Russie, la Prusse et l'Autriche, émanant du cabinet de St-Petersbourg, pour contrebalancer l'influence de l'alliance anglo-française, auraient été faites au cabinet autrichien, mais auraient échoué à Vienne. Il faut être bien ignorant des rapports internationaux, existant entre les différents cabinets européens, pour accueillir de semblables balivernes.

Et puisque nous en sommes aux balivernes ou plutôt aux naïvetés, en voici une autre écrite de Paris, et que nous trouvons reproduite dans plusieurs feuilles.

On croit de plus en plus en Angleterre que l'empereur de Russie ira visiter Londres cette année, et l'on en conclut que le roi-Philippe tiendra officiellement à s'y rendre à son tour, afin de détourner par sa présence l'effet que le czar pourrait produire sur l'esprit de la reine Victoria et sur la politique du cabinet anglais.

Beaux-Arts.

On lit dans le *Journal de Commerce d'Amers* : On sait que, lors du dernier voyage de J.eph Geefs en Hollande, le sculpteur Guillaume II se chargea de sculpter son buste en marbre. Cette œuvre est terminée aujourd'hui et a déjà été visitée par plusieurs artistes.

M. Geefs a visiblement mis à contribution tout ce qu'il avait de génie et de talent pour l'exécution de ce buste; car nous pouvons le dire hardiment, le marbre n'obtint jamais l'excessive finesse et la délicatesse d'exécution qui brillent dans le buste du roi Guillaume. Si des personnes à même de juger de la ressemblance des traits du monarque n'avaient assuré que l'œuvre de M. Jh. Geefs ne laisse rien à désirer sous ce rapport, nous n'aurions pas encore douté de cette qualité; car, ne voit-on pas le visage se trahir sous l'enveloppe du marbre et ne reste-t-on pas convaincu qu'un tel buste représente fidèlement des formes réelles et même que, tel qu'un miroir fidèle de l'âme, il rend l'expression de l'humeur habituelle et du caractère du roi Guillaume II?

Guillaume II nous apparaît un monarque imposant et un homme bien formé; son expression de noblesse commande le respect quoiqu'elle soit tempérée par un sourire plein de calme et de bienveillance et de douceur.

Ce qui nous a surtout frappé d'admiration dans l'œuvre de M. Geefs, c'est le rare fini de la barbe et des cheveux. Les sculpteurs anciens et presque tous ceux de nos jours expriment les cheveux en larges mèches ou masses; ce qui les éloigne nécessairement du naturel; Geefs s'y est autrement pris. Il est

inutile d'ajouter que l'exécution des autres parties, quelles qu'elles soient, a été faite avec le même art et les mêmes soins.

Outre le buste, nous vîmes encore une petite statue du même monarque, que M. Geefs destina à être coulée en fonte. On y reconnaît la noble taille de Guillaume II, et en la comparant au buste, on juge de la ressemblance des deux œuvres avec le modèle. Le roi des Pays-Bas est représenté dans son costume du jour du couronnement. L'uniforme de général-en-chef est couvert du manteau royal dont les larges plis flottent encore à la noblesse de la statue. Sa main droite tient le sceptre royal qui est appuyé sur le piédestal. Aux pieds du roi se trouvent la couronne et le livre des lois fondamentales du royaume.

Dans cette statue tout respire la dignité royale. On a de la peine à croire qu'elle a été faite pour rester dans d'aussi petites proportions, car chacun veut y voir l'esquisse d'une grande statue qui, exécutée sur ce modèle, surpasserait beaucoup d'autres statues modernes en beauté et en proportion de maintien et de forme.

Détails historiques sur Saint-Domingue.

Nous avons fait connaître les graves événements dont Haïti vient d'être le théâtre. Peut-être n'est-il pas sans intérêt de jeter un coup-d'œil sur le passé historique de cette île. Elle fut découverte par Christophe Colomb en 1492, et les Espagnols en restèrent tranquilles possesseurs jusqu'au milieu du seizième siècle, quand ils en furent chassés par une colonie de Français. Toutefois, ce ne fut qu'un siècle après que ces derniers s'y établirent définitivement, et la partie qu'ils occupaient fut cédée à la France par le traité de Ryswick. La colonie languit jusqu'en 1722 sous le régime des compagnies; mais depuis cette époque sa prospérité alla toujours croissant, et elle était très-grande lors de la révolution de 1789.

L'on sait qu'en 1792 les noirs et les mulâtres se révoltèrent contre les blancs, et qu'un terrible carnage fut fait des colons français. En 1793, les Anglais y débarquèrent une armée, qui fut obligée de l'évacuer en 1798. Le 1^{er} juillet 1801, les noirs proclamèrent l'indépendance d'Haïti. On connaît l'issue malheureuse de l'expédition partie de France sous les ordres du général Leclerc. Toutefois, ce général s'était emparé de la personne de Toussaint-Louverture; mais ce dernier fut remplacé par Dessalines, qui, aidé de Christophe, résista avec succès à Rochambeau, successeur de Leclerc. Dessalines s'empara de l'autorité suprême après l'évacuation de l'armée française.

Victime d'une conspiration, il fut remplacé par ses frères Christophe et Pétion, dont la rivalité ensanglanta Haïti, et qui gouvernèrent chacun une partie de l'île. Le général Boyer, qui régna après eux, réunit le nord et l'est sous la même bannière. L'on connaît la révolution à la suite de laquelle il a été, en 1842, expulsé d'Haïti et remplacé par le président actuel général Herard.

Nouvelles d'Amérique.

New-York le 17 avril.

Les nouvelles des Etats-Unis sont très-importantes. D'après le *Madisonien* du 12 avril le traité qui unit le Texas aux Etats-Uni était à la veille d'être signé et il serait soumis à la ratification du sénat aussitôt que les documents y annexés seraient préparés.

Le *Journal de commerce du New-York* va plus loin, il publie les principales stipulations du traité qu'il dit tenir de bonne source. En voici quelques unes : Les dettes du Texas ne tomberont à la charge des Etats-Unis que jusqu'à concurrence du produit de la vente des terres qui forment le domaine public. Le Texas sera annexé aux Etats-Unis comme territoire et non comme état. La question de l'esclavage, ne sera décidée que

plus tard, par le congrès, lorsque la nouvelle partie du territoire demandera à être admise à l'union comme état. Le traité devra être ratifié par les Etats-Unis, dans l'espace de trente jours; à défaut de quoi la ratification cessera d'être obligatoire pour les deux parties.

M. Wilkins, secrétaire de la guerre, a annoncé à ses collègues constituants de Pensylvanie etc. que le traité a été signé; il mentionne dans la même adresse les raisons qui ont motivé son acquiescement à ce fait.

La question du tarif faisait toujours le sujet de débats dans la chambre des représentants.

Pour ce qui concerne les négociations au sujet de l'Oregon, le correspondant du *Madisonien*, à Washington, nous apprend que M. Calhoun a proposé le parallèle de 49 degrés comme limite entre le territoire des Etats-Unis et celui des Russes; mais que M. Polk n'a pas répondu que ses instructions ne lui permettaient point d'accéder à cette proposition.

On écrit de Washington que M. King, sénateur d'Alabama, a été nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la cour de France.

Dans un moment où il est question d'annexer le Texas aux Etats-Unis, nous croyons devoir communiquer à nos lecteurs une lettre que le général Jackson a adressée, le 11 mars 1844, à un membre distingué du congrès :

Il ne faut point laisser échapper l'occasion qui se présente d'annexer le Texas aux Etats-Unis, sinon il se jettera dans les bras de l'Angleterre et sera à jamais perdu pour les Etats-Unis. Supposons que l'Angleterre soit en possession du Texas; ou ait formé avec cet état une alliance offensive et défensive, et qu'elle venille ensuite s'emparer de la Californie avec quelle facilité la Grande-Bretagne pourrait empêcher les citoyens des Etats-Unis de passer dans la Californie, et envoyer du Texas des renforts à ses garnisons!

Tout américain sincère qui comprendra le danger dont le Nouveau-Orléans serait menacé dans ce cas, doit faire tous les efforts en son pouvoir pour amener l'incorporation du Texas aux Etats-Unis. Ce sera un anneau de fer autour de nos possessions et un boulevard contre toute attaque ou invasion étrangère. Je le répète, il ne faut pas laisser échapper cette occasion de prendre le Texas, sinon nous le perdrons pour toujours; rien il faudra des flots de sang et des millions pour nous débarrasser des mains auxquelles nous nous trouverons exposés par suite de notre négligence. J'espère que le sénat sera animé d'un sentiment patriotique et ratifiera le traité qui sera, je n'en doute pas, incessamment négocié. Ne perdez pas le moment actuel, sinon le Texas peut se trouver contraint de chercher protection ailleurs.

Les journaux américains commencent à regarder la réunion du Texas aux Etats-Unis comme à peu près certaine. On a découvert un fait qui influence puissamment sur la résolution du Sénat : c'est que l'Angleterre convoite le Texas, et que des démarches ont été faites, en son nom, pour la conclusion d'une alliance qui la rendrait toute puissante dans la jeune république, et finirait par la livrer aux mains de la Grande-Bretagne. M. Calhoun, dans le rapport qu'il présentera au Sénat, ne manquera pas d'appuyer sur cet incident, et il n'est plus guère douteux que la réunion ne soit proclamée à une grande majorité.

Affaires de Suisse.

Nous recevons de la Suisse la nouvelle que le gouvernement du Valais, impuissant à réprimer les dissensions qui troublent le canton, a demandé l'intervention du Vorort. La population du Haut et du Bas-Valais est divisée en un parti conservateur et

Feuilleton du Journal de La Haye. — 17 18 mai 1844.

UN HOMME SÉRIeux. (1)

XIV.

Aussitôt après le déjeuner, M. de Pontailly sortit; mais avant de commencer les démarches qui devaient, selon toute apparence, rendre la liberté aux deux prisonniers, il se rendit chez Moréal; en quelques mots, le veillard le mit au courant.

Voilà votre rival ressuscité, lui dit-il en finissant. C'est ici qu'il faut manœuvrer habilement. J'ai un projet, mais il est hasardeux, et, avant de l'exécuter, nous devons négliger aucune autre ressource. Mon beau-frère a dû épouser Henriette chez une de leurs parentes; il n'est qu'une heure et demie. Mme de Pontailly est encore chez elle; allez-y, insistez pour entrer, forcez la consigne s'il le faut, parlez à ma femme comme on sait parler quand on est amoureux; soyez éloquent, persuasif, pathétique; vous la toucherez, à moins qu'elle n'ait en tête quelque enlèvement de ce genre que je crois entrevoir, mais j'espère me tromper. Si vous triomphez, parti gagné, car Chevasu n'osera jamais lutter sérieusement contre sa sœur, si vous échouez, alors en voilà les grands moyens.

Vingt minutes après, Moréal entra chez Mme de Pontailly, qui demeurait au Lido, à peu de distance de l'hôtel de Castille; quoique la voiture de la marquise fût déjà tout attelée dans la cour, il fut reçu sans difficulté. Fort méthodique dans ses habitudes, Mme de Pontailly, en attendant deux heures, faisait une revue étrangère. A la vue du vicomte qui s'avance vers elle d'un air ému, elle sourit fort gracieusement en lui désignant un fauteuil. Depuis deux jours, c'est le voisinage d'une jeune fille charmante qui inspirait une sorte d'émulation, soit qu'elle obéît à un instinct plus doux que celui de la vanité, la marquise apportait aux détails de sa toilette, certaines modifications ou se trahissait des intentions assez mondaines. C'est ainsi qu'elle avait

substitué aux couleurs sérieuses des nuances plus tendres, et remplacé les bijoux par les fleurs; imprudence où tombent volontiers les femmes chez qui se prolonge indéfiniment le désir de plaire. A cette tentative de rejuvenissement, Mme de Pontailly avait seulement gagné l'apparence de quelques années de plus, et dans ses frais atours sa même beauté rappelait ces précieux tableaux un peu ternis auxquels on a mis un cadre neuf.

A vrai dire, ce que ressentait depuis quelques jours la marquise, c'était moins une émotion d'amour qu'une inquiétude de coquetterie. D'autant de son empire, car elle ne pouvait se dissimuler les sautes d'humeur du temps, elle avait besoin de rassurer son amour-propre par une de ces tentatives aventureuses que hasardent parfois les puissances qui déclinent. Au péril d'une illusion, elle poursuivait un succès, sans penser que l'enjeu valait mieux que le bénéfice, et qu'inmanquablement elle éprouverait plus de chagrin à perdre que de plaisir à gagner. En cette occasion, plusieurs causes avaient fixé particulièrement sur Moréal l'attention de Mme de Pontailly. D'abord, les femmes, le moins possible, font leurs expériences *in animo vilis*, et le vicomte était un sujet fort distingué; ensuite il s'agissait de conquérir un cœur épris d'un autre et de l'emporter sur une rivale jeune et belle, double attrait auquel peu de coquettes fussent restées insensibles; enfin, par une de ces subtilités d'argumentation qu'on a tant reprochées à certaines casuistes, la marquise avait découvert qu'inspirer de l'amour à M. de Moréal, c'était le meilleur moyen de le détacher d'Henriette, et par conséquent d'accomplir les vœux de M. Chevasu.

Mon frère me devra une véritable reconnaissance, se disait-elle en s'exténuant contre son habitude ses devoirs de sœur; ma nièce est une enfant qui, une fois mariée, se consolera bien vite, et M. de Moréal lui-même me remerciera plus tard de l'avoir empêché de compromettre, par un mariage prématuré, son avenir de poète. Je renouvellerai donc service à tout le monde. D'ailleurs, comme il est bien entendu que ceci ne doit être pour moi qu'un jeu, je peux bien me permettre de m'amuser un peu des élégies que l'amour ne peut manquer d'inspirer à M. de Moréal.

En conséquence de ces réflexions plus ou moins sincères, Mme de Pontailly accueillit le vicomte avec l'intention bien arrêtée de le soumettre aux séductions d'une amabilité dont plus d'une fois elle avait éprouvé la puissance; elle commença son attaque par une de ces flatteries auxquelles résiste mal le cœur des poètes, surtout quand elles sortent de la bouche d'une femme.

— Je lisais des vers, mais j'y prenais peu d'intérêt, dit-elle nonchalamment après avoir répondu aux premiers compliments de Moréal; la poésie est un instrument divin qu'on n'aime pas à voir profané, et ce que je viens de lire me semble d'une vulgarité désespérée. Peut-être, il est vrai, des délicieuses lires

stances à la mélancolie ont-elles contribué à ma sévérité d'aujourd'hui. C'est l'inconvénient des belles choses de rendre exigeant.

En tout autre occasion, le vicomte n'eût pas écouté avec une complète indifférence ces louanges insidieusement exagérées; mais en ce moment les anxiétés de son amour imposèrent silence à sa vanité.

— Mes faibles essais, répondit-il d'un ton modeste, ne m'ont, madame, qui puisse motiver un jugement si flatteur; mais l'excès de l'indulgence que vous leur témoignez, pour être peu méritée, ne m'en est que plus précieuse, car elle me permet d'espérer que si j'osais l'invoquer dans une circonstance inopportune...

— Vous faites imprimer vos vers? interrompit la marquise.

— Non, madame; pour affronter la publicité, il faut un talent que je n'ai pas. La circonstance dont je vous parle...

— C'est trop de modestie. Le morceau que vous m'avez fait connaître m'a donné la meilleure idée de votre recueil. Je vous crois un vrai poète, ainsi, quelque agréables que puissent être des succès de salon, vous devez viser plus haut. Si vous n'avez pas d'éditeur, je vous en trouverai un.

— Je n'ai aucune ambition littéraire, madame; mais si vous me permettez d'indiquer un autre but à votre bienveillance...

— Point d'ambition à votre âge! dit la marquise, qui semblait décidée à ne pas laisser arriver Moréal à l'objet de sa visite; vous avez tort. Si le talent a des prérogatives, il impose aussi des devoirs. Méconnaites ses instincts, manquez à sa vocation, ce n'est plus de la modestie, c'est de l'insouciance.

— Cela est vrai, madame; mais si je suis insouciant à beaucoup d'égards, c'est que je préoccupe d'un souci unique...

— Le seul souci digne d'un homme de mérite, interrompit de nouveau Mme de Pontailly, c'est la réputation, c'est la gloire. Qu'une pierre jetée dans l'eau, c'est son lot; mais voyez si le moindre arbrisseau ne sait pas pousser la terre pour grandir au soleil et devenir un arbre. Réduisez-vous le talent à la condition de la pierre? tirez-vous en lui cette sève dont la plus faible plante est vivifiée? Ce serait un crime de lèse-poésie!

— O diabolique insupportable! pensa le vicomte; ton patois me paraît traître; il en finit de placer le seul mot que j'aie à te dire?

— Oui, reprit Mme de Pontailly avec un sourire d'aimable protection, quant à la médiocrité prétentieuse est déplaisante, autant est blâmable le mérite indolent. Il faut vaincre cette indifférence, il faut sortir de cette apathie. Jeune et intelligente comme vous l'êtes, votre place est à Paris, ou de vrais succès vous sont assurés, pour peu que vous vouliez les briger.

— C'est ce que je ne ferai pas, madame, quel que soit l'attrait d'un pareil prospectif, répondit Moréal d'un air de récréance. Je connais trop l'insuffi-

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.

et un parti libéral, désigné généralement sous le nom de Vieille-Suisse et Jeune-Suisse. Comme le Vorort est aujourd'hui le gouvernement de Lucerne, qui a des tendances très prononcées pour le premier de ces deux partis, il est probable que les tendances démocratiques protesteront contre toute intervention de sa part. Le *Nouveliste* a publié ce qui suit dans son supplément :

Le gouvernement du Valais, craignant de ne pouvoir maintenir l'ordre légal dans le Canton, a demandé l'intervention du Vorort. Celui-ci l'a accordée et a envoyé MM. le bourgmestre Burkard, de Bâle, et le landammann Schmid, d'Uri, en qualité de commissaires fédéraux dans le Valais. Pour appuyer cette intervention, il a mis sur pied un bataillon d'infanterie de Lucerne, un d'Uri et de Zoug, deux compagnies de carabiniers d'Uri, Zoug, Unterwalden, une demi-compagnie de cavalerie de Lucerne. Il a mis de piquet un bataillon d'infanterie de Berne, un de Fribourg, un de Vaud, et une compagnie d'artillerie bernoise. Les commissaires seront accompagnés par un détachement de cavalerie fribourgeoise.

Le commandement des troupes est confié au colonel Jean-Ulrich Salis-Soglio, des Grisons. Le canton de Vaud a déjà protesté pour sa part contre l'intervention de Lucerne. Voici ce que nous lisons encore dans le supplément du *Nouveliste* :

Le conseil d'état du canton de Vaud a reçu du Vorort une invitation de mettre de piquet un bataillon d'infanterie, datée du 8 mai. Considérant que des troubles n'ont point éclaté en Valais; mais que la demande d'intervention fédérale est uniquement fondée sur la crainte du gouvernement valaisan de ne pas pouvoir maintenir l'ordre et la tranquillité par ses propres forces, qu'ainsi elle n'est point fondée sur l'article 4 du pacte fédéral, que la demande de secours n'a d'ailleurs pas été adressée au canton de Vaud par le gouvernement valaisan directement, le conseil d'état du canton de Vaud, fondé sur l'incompétence du Vorort, n'a pas cru devoir adhérer à sa demande de mettre des troupes de piquet.

De plus le conseil d'état a déclaré au Vorort que si des troupes fédérales devaient être mises sur pied pour marcher en Valais, cela ne pourrait avoir lieu qu'en vertu d'une délibération de la Diète, qui devrait être immédiatement convoquée, et que, le cas échéant, le conseil d'état proposera au grand conseil de faire la demande d'une diète extraordinaire.

Cette décision a été communiquée au Vorort ainsi qu'aux autres états confédérés. Le conseil d'état a du reste autorisé le passage, par le canton de Vaud, du détachement de cavalerie fribourgeoise qui doit accompagner les commissaires fédéraux, attendu qu'il ne s'agit que d'une simple escorte.

Nous lisons encore dans la *Gazette d'état Catholique* la correspondance suivante, datée de Bâle 10 mai :

A la demande du gouvernement du Valais, la confédération est, de nouveau, intervenue dans les affaires de cette contrée. La Jeune Suisse a commis des violences dans la dizaine de Saint-Maurice. Un membre du grand conseil a été tellement maltraité qu'il en est mort.

Le Schoultheiss ou avoyer de la république de Berne pour 1844, Charles-Frédéric Tschanner de Berne, est mort le 9 mai après une longue maladie. (*L'Ami de la Constitution de Berne*, du 10 mai, qui donne cette nouvelle, est entouré d'une bande noire.)

Affaires de Belgique.

DROITS DIFFÉRENTIELS.

Bruxelles, 16 mai.

La chambre a discuté hier la proposition de M. Delehay, tendant à suspendre la discussion des droits différentiels jusqu'à ce que le gouvernement ait fait connaître ses propositions et ses conclusions sur les questions industrielles.

M. le ministre de l'intérieur a repoussé la proposition, en maintenant la disjonction des questions industrielles et commerciales. La chambre a vu alors les observations de M. le ministre de l'intérieur fortement appuyées par le gouverneur de la province d'Anvers, et non moins vigoureusement combattues par le gouverneur de la Flandre orientale. Mais après un assez long débat, la proposition a été rejetée par 51 voix contre 27.

La discussion des questions de principe et de la motion d'ajournement de M. Meeus, a été renvoyée à lundi.

Voici l'opinion de l'*Observateur Belge* sur la proposition de M. Meeus :

Dans un discours, qui, d'un bout à l'autre, n'est qu'un tissu de contradictions, M. Meeus vient de proposer à la chambre de décréter le principe des droits différentiels et d'ajourner l'application de ce principe à la session prochaine.

Cette proposition n'est, au fond, qu'un moyen de retraite, que le gouvernement de la coalition a prise pour favoriser l'industrie nationale veut réserver au chef du cabinet, et que celui-ci s'empresera d'acquiescer, tout en ayant l'air de la combattre.

Déjà les menaces de représailles ont produit leur effet; une nouvelle mystification se prépare. Hier il s'agissait des intérêts moraux; aujourd'hui c'est le tour des intérêts matériels. Peu importent le commerce et l'industrie, quand il s'agit de l'existence ministérielle. La politique de persévérance et courage fera place, comme en 1839, à une politique de peur.

Le premier acte est joué à bientôt le dénouement.

Affaires de France.

La chambre des pairs continue la discussion sur l'instruction secondaire. Voici comment s'exprime le *Journal des Débats*, du 14, sur les résultats de la séance de ce même jour.

L'article 15 du projet de loi sur l'instruction secondaire assujétit les chefs d'établissements, que ces établissements, soient des institutions ou de simples pensions, à n'employer pour surveillants ou maîtres d'études que des bacheliers ès-lettres. Cette disposition générale du projet de loi a donné lieu aujourd'hui dans la chambre des pairs à une discussion un peu vive et un peu longue peut-être. Enfin, après beaucoup de discours, la chambre a fait grâce aux pensions des bacheliers ès-lettres. Les institutions seules devront se pourvoir, dans le délai de trois ans, de maîtres d'études gradués.

Une question plus grave est celle du certificat d'études. Le projet de loi veut qu'on ne soit admis à l'examen du baccalauréat qu'en rapportant un certificat qui constate qu'on a fait un cours d'études complet, soit dans un collège royal ou communal, soit dans un établissement privé de plein exercice, soit enfin dans sa famille. L'importance de cette disposition n'est pas difficile à concevoir; c'est, on peut le dire, toute la loi. Supprimez-la, et les distinctions que la loi établit entre les divers établissements d'instruction secondaire deviennent à l'instant même illusoire. Ces établissements auront tous ce qu'on appelle le plein exercice, puisqu'ils prépareront tous au baccalauréat. Plus de différence entre les institutions, les pensions et les collèges. Les précautions que la loi a prises pour avoir des études plus fortes et plus complètes dans les maisons de plein exercice, tomberont toutes seules, et le niveau des études s'abaissera d'autant. La porte sera ouverte à toutes les fraudes. On verra des petits séminaires, on verra des maisons de jésuites établis à l'étranger, se présenter au baccalauréat; il serait plus simple de proclamer tout de suite la liberté illimitée d'enseignement. Le certificat d'études, nous le répétons, est la sanction nécessaire du projet de loi.

C'est assez dire par qui cette disposition a dû être attaquée. Nous ne reviendrons pas sur des discours qui, au fond, contiennent toujours la même pensée. La discussion a été renvoyée à demain. Nous n'insisterons pas, quant à nous, parce qu'il nous semble impossible que la chambre, en supprimant les certificats d'études et en admettant tout le monde au baccalauréat, rende ses propres votes illusoire et ridicules, et détruise ce qu'elle a fait.

Dans la séance du 15, la question sur les certificats d'études a passé à une grande majorité, après avoir été vivement combattue encore par M. de Montalembert dans l'intérêt des jésuites.

Le *Journal des Débats* n'est pas satisfait de la manière dont le garde des sceaux est intervenu dans cette discussion. Les adversaires du clergé reprochent constamment à M. Martin (du Nord) de se montrer trop indulgent pour les évêques. Voici l'article des *Débats*.

M. le garde des sceaux est intervenu dans le débat, mais pour donner raison, à qui? un peu à tout le monde, et surtout pour défendre l'épiscopat. Selon M. le garde des sceaux, on craint beaucoup trop les jésuites, auxquels pourtant on a raison d'interdire l'enseignement. Quant à nous, quelque poids qu'ait l'avis de M. le garde des sceaux, nous persistons à partager l'opinion qu'a si bien exprimée l'autre jour M. Guizot. Avec M. Guizot, nous pensons que les craintes du pays n'ont rien de puéril. Nous sommes frappés comme l'est M. Persil, et comme a paru l'être M. Guizot lui-même, de la coïncidence singulière qu'on a remarquée entre la résurrection publique des jésuites et la levée de boucliers des évêques contre l'université. Nous voudrions

que M. le garde des sceaux fût un peu moins rassuré sur le compte des jésuites; nous serions nous-mêmes plus tranquilles. Sans blâmer la chaleur avec laquelle, en sa qualité de ministre des cultes, M. le garde des sceaux a défendu l'épiscopat, nous craignons qu'il n'ait poussé un peu loin la générosité. Le ministre des cultes peut être content de l'épiscopat, mais le ministre de l'instruction publique, et nous doutons que celui-ci ait l'âme aussi satisfaite. Enfin il est vrai que M. le garde des sceaux a défendu le certificat d'études par de très bonnes raisons, et nous l'en remercions; mais il est vrai aussi que M. le garde des sceaux a recueilli beaucoup d'applaudissements sur les bancs où siègent les adversaires du projet de loi, et nous le regrettons. Il y a des choses qu'on a tort de vouloir concilier.

A la séance du 15 mai la chambre a continué la discussion. Elle a passé à l'art. 18 de la commission ainsi conçu : « Seront admissibles aux épreuves du baccalauréat ès lettres tous les élèves qui justifieront, par certificats réguliers, avoir fait les deux années d'études précitées, soit dans leurs familles, soit dans les collèges royaux ou collèges communaux de premier ordre, soit dans les institutions de plein exercice. »

« Les certificats seront délivrés. Par les pères de famille, ou tuteurs; par les proviseurs des collèges royaux; par les principaux des collèges communaux. Par les chefs d'institution de plein exercice. »

« Les certificats sortiront leur plein et entier effet, à moins preuve contraire; en cas de contestation, le conseil académique prononcera. »

Cet article a été adopté sauf le 1^{er} § qui a été renvoyé à la commission pour être révisé.

L'art. 19 a été ainsi amendé par la commission.

« Les établissements particuliers d'instruction secondaire demeurent placés sous la surveillance du ministre de l'instruction publique il peut les faire visiter et inspecter, etc. (le reste comme au projet.) M. Lebrun a demandé que l'on remplace les mots *il peut les faire par ceux : il les fera*. Ce changement a été adopté. La chambre a passé à l'article 20 (additionnel) de la commission. « Les professeurs nommés à vie qui composent les facultés des lettres et des sciences procéderont respectivement et exclusivement aux examens de baccalauréat ès-lettres et ès-sciences. Dans le ressort de chaque académie, les membres du conseil académique pourront siéger auxdits examens et y prendre part s'ils le jugent convenable. Ils n'auront point voix délibérative. »

M. le marquis de Barthélemy a demandé la parole pour présenter un amendement.

La séance continuait au départ du courrier.

— Le *Moniteur*, du 14, confirme la nouvelle que nous avons donnée dans notre numéro du 9 mai. Le journal officiel annonce que le baron de Bourqueney, ministre plénipotentiaire à Constantinople, vient d'être promu au grade d'ambassadeur.

— M. l'amiral Mackau, ministre de la marine, a présenté à la chambre des pairs, dans sa séance du 14 mai, un projet de loi tendant à préparer l'émancipation des esclaves dans les colonies françaises. Ce projet a pour but, d'après l'exposé des motifs, de régler les conditions principales du régime intermédiaire par lequel les noirs doivent être préparés à prendre place dans la société coloniale. Ces conditions concernent : 1^o la nourriture et l'entretien que les maîtres doivent à leurs esclaves; 2^o le régime disciplinaire; 3^o la fixation des heures de travail; 4^o le mariage des esclaves et leur instruction religieuse et élémentaire; 5^o le pécule des esclaves et leur droit de rachats.

— La chambre des députés n'a pas encore terminé la discussion sur la loi relative aux prisons. Nous reproduirons cette loi *in extenso* dès qu'elle aura été promulguée.

— Les lettres du 6 mai, qu'on a reçues d'Alger, annoncent que M. le maréchal Bugeaud trouve de la résistance dans son expedition. Les tribus de Ben-Salem, après avoir demandé vingt-quatre heures pour réfléchir, ont déclaré qu'elles résisteraient. En conséquence, M. le gouverneur a demandé à Alger des renforts d'artillerie et d'infanterie qui sont déjà partis pour rejoindre.

— La *Gazette Universelle* d'Augsbourg contient une correspondance de Paris, d'après laquelle le rapprochement momentané entre les cabinets de Tuileries et la cour de Naples, est de nouveau sérieusement compromis; la cause en est attribuée aux négociations de la cour des Deux Siciles avec le duc de Bordeaux au sujet du mariage de ce dernier avec la sœur du roi Ferdinand. D'abord on ne voulait pas ajouter foi ici à cette nouvelle; mais maintenant que l'on sait que le comte Montbel a reçu la mission officielle de solliciter la main de la princesse de Deux-

... pour essayer un essor qu'il me serait impossible de soutenir, je laisse donc la gloire à ceux qui se sentent nés pour elle, et je dirige tous mes vœux vers un but moins brillant sans doute, mais peut-être plus rapproché du bonheur.

— Quelle est l'élaboration de vos batteries, la marquise changea d'accent :

— Je désire me marier, madame, et je viens...

— Mme de Pontailly se pinça les lèvres et aussitôt partit d'un éclat de rire affecté.

— Je n'aurais jamais deviné celui-là, dit-elle; quel âge avez-vous? vingt-cinq ans, je suppose.

— Vingt-sept ans, madame.

— Et vous voulez vous marier! mais c'est exemplaire, mais c'est édifiant; vous mérites d'être citée pour modèle aux jeunes gens! Presque tous, dans votre position, se diraient : J'ai de la naissance, de l'esprit, d'autres avantages encore; le monde de Paris s'ouvre à moi, et, sur ce théâtre si envié, un rôle brillant m'est offert. Le plaisir est là à coup sûr, la gloire peut-être; d'une part les avantages de la vie élégante, de l'autre les nobles travaux de l'intelligence; par-dessus tout la liberté, ce trésor sans lequel les autres ne sont rien. C'est là sans doute une belle et radieuse existence; jouissons-en donc tant qu'elle s'offre à nous; dans quelques années, notre jeunesse sera envolée, que du moins elle nous laisse des souvenirs.

En parlant, la marquise regardait attentivement Moréal, comme pour étudier son physique et l'effet de cette tirade, qui, dans sa moralité profane, a bientôt le paraître de quelque fragment d'Hercule. Loin de paraître ébloui par l'éclatant horizon qui lui était découvert, le vicomte écoutait avec une impatience laborieusement contenue par sa politesse, et la marquise n'aperçut sur ses traits aucun symptôme d'émotion ou d'entraînement; blessée d'une indifférence qui paraissait défler toutes ses séductions, elle reprit d'un air sardonique :

— Voilà ce que se diraient à votre place la plupart des jeunes gens; mais vous, philosophe précoce, vous, sage de vingt-sept ans, vous dédaignez les plaisirs du monde, les orages des passions, les vanités de la gloire! Ce qu'il vous faut, c'est une obscurité tranquille, un bonheur monotone, en un mot les délices du coin du feu; si ce n'est pas le rêve d'une imagination ardente, du moins c'est celui d'une âme candide, et je ne puis qu'y applaudir.

Parler à un jeune homme du calme de son imagination et de la candeur de son âme, c'est lui faire un compliment qu'il prendra neuf fois sur dix pour une injure. En cette circonstance, Moréal peut-être n'eût pas été plus qu'un autre exempt de cette singulière susceptibilité, mais à cette heure il était possé-

dé d'un sentiment trop vif et trop profond pour qu'une ironie féminine pût facilement l'irriter. Il écouta donc avec plus de surprise que de dépit le persiflage de la marquise, et, comme il n'en comprenait pas clairement la cause, il résista prudemment au plaisir d'y répondre par quelque sarcasme qui, en vengeant son amour-propre, eût, selon toute apparence, empiré ses affaires.

— Dussé-je vous paraître plus ridicule encore, dit-il en s'efforçant de sourire, je dois avouer que cette modeste existence dont vient de s'égarer votre moquerie a pour moi un attrait irrésistible. Oui, c'est là mon rêve, madame, et s'il annonce peu d'imagination, c'est qu'il est dans mon cœur et non dans ma tête. On n'invente pas quand on aime.

A ce mot, Mme de Pontailly trouva le vicomte aussi odieux que puisse le paraître à une femme disposée à la bienveillance un homme indifférent ou inintelligent. Toutefois elle s'efforça de dissimuler son dépit, et, s'obstinant à son dessein en raison même de la résistance qu'elle éprouvait, elle reprit d'une voix douce et résignée qui contrastait avec ses précédentes railleries :

— Je ne feindrai pas plus longtemps de ne pas vous comprendre; je sais que vous avez aimé ma nièce.

— Je l'aime toujours, madame; je l'aime plus que jamais, s'écria impétueusement Moréal.

— Tant pis, reprit la marquise, devenue maîtresse d'elle-même au point d'affecter un air compatissant; ou vous mènera ce fol attachement? Le mariage de ma nièce avec M. Dornier est décidé.

— Il dépend de vous de la rompre, madame, et c'est pour vous supplier de le faire que je viens me jeter à vos pieds.

— C'est impossible. Je n'ai pas sur l'esprit de mon frère l'empire que vous croyez, et puis, vous allez me trouver une bien méchante femme, fût-il en mon pouvoir de rompre ce mariage, je dois vous avouer que je ne le ferai pas.

— Comment ai-je pu m'attirer votre haine? s'écria le vicomte avec l'émotion naturelle aux amoureux.

ment qu'elle soit heureuse. Le serait-elle en vous épousant? J'en doute.

— Madame, me croyez-vous capable...

— Laissez-moi m'expliquer. L'incompatibilité d'humeur, dont on s'est fait égayé lorsque c'était un motif de divorce, est un fait très-réel et malheureusement trop fréquent. En ménage, la première condition du bonheur est l'accord parfait non-seulement des cœurs, mais aussi des intelligences, et cet accord exige toujours une sorte d'égalité. Ici, où serait l'égalité? Henriette est jolie assurément, ou plutôt elle a la beauté de son âge; mais son esprit est fort ordinaire...

— Fort ordinaire! madame, interrompit le vicomte en maîtrisant avec peine son indignation; c'est ravissant, c'est étincelant qu'il faut dire. Fort ordinaire, mais son esprit surpasse encore sa beauté.

— A vos yeux, cela doit être ainsi, reprit Mme de Pontailly d'un air un peu dédaigneux; mais dans quelque temps, lorsque l'illusion se serait envolée, qu'aurait-il de votre divinité d'aujourd'hui? Une femme comme on en voit tant, frivole, vulgaire, insignifiante, sans cesse occupée d'intérêts mesquins, incapable en un mot de donner la réplique à votre intelligence.

— Oh! si j'osais, quelle réplique je donnerais à ton impertinence! se dit Moréal en se mordant la moustache pour soulager son dépit.

— Qu'arriverait-il alors? continua la marquise; le prestige détruit, vous feriez ce que font tous les hommes en pareil cas, vous cherchiez hors de votre maison l'illusion que vous auriez cessé d'y trouver. Cette pauvre Henriette serait malheureuse alors, et moi je ne me pardonnerais jamais d'avoir contribué à son malheur.

— Madame, je vous jure...

— Vous-même, poursuivit Mme de Pontailly sans s'arrêter à cette tentative d'interruption, quel serait votre sort? Triste, croyez-moi. C'est une chaîne que celle qui nous lie à un être d'une sphère inférieure à la nôtre. On peut renoncer à ces effusions du cœur et de l'esprit, dont l'échange n'est possible qu'entre deux âmes égales et sympathiques? Vous faites-vous l'idée de l'irréparable infortune que renferment ces mots : n'être pas compris. Les poètes, plus que tous les autres, sont exposés, lorsqu'ils se marient, à de déceptions amères; voyez Molière, voyez Byron!

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 9 mai.

Le Corresponsal réclame instamment la convocation de la dis- tion des cortès. Le même journal annonce que le voyage de reine pour Barcelonne est chose décidée et qu'elle partira le 15. Le général Narvaez accompagnera seul la reine, les autres ministres resteront à Madrid. Ce voyage doit retarder la convocation des cortès. M. Benavides reste chargé des fonctions de chef politique de Madrid.

L'article suivant du Herald est important à lire : on sait que ce journal est maintenant l'organe officiel du ministère. Voici son appréciation de la situation actuelle :

Les cabinets composés comme le ministère actuel, présentent un immense avantage. Respectés à cause de leurs antécédents, pour leur bonne réputation, de leur force intrinsèque, ils ont un besoin de recourir à des moyens violents et à des mesures extrêmes. C'est ainsi que le cabinet Narvaez a pu impunément déclarer l'état de siège, parce que le seul nom de ce général est une garantie contre les émeutes et suffit à contenir ces brouilleries. C'est ainsi qu'il sera libre aussi de marcher dans une voie légale et légitime, sans pour cela laisser craindre à ses partisans qu'il ne tombe dans un système mou et sans vigueur. Tel est le privilège des hommes qui sont appelés au pouvoir : inspirer de confiance à leurs amis, et se faire respecter de leurs adversaires.

Ces hommes qui désirent voir consolider dans notre pays un gouvernement vigoureux et juste, prennent donc courage, car leurs espérances vont peut-être se réaliser. Les conseillers de la couronne sont jeunes encore, mais ils possèdent l'expérience des affaires, l'énergie du caractère et le prestige nécessaire au pouvoir ; ainsi, rien ne s'oppose à ce qu'ils réalisent la pensée qu'ont toujours eue les hommes éminents du parti monarchique-constitutionnel ; c'est-à-dire, concilier l'énergie avec la justice, la force du gouvernement avec les garanties individuelles, l'ordre avec la liberté et consolider le régime constitutionnel en la personne d'Isabelle II.

Toutes les fractions du parti conservateur leur ont offert leur appui pour cette entreprise ; toutes les ambitions se taisent et reconnaissent la supériorité des hommes qui sont à la tête de la nation ; toutes les opinions se renferment de gré ou de force dans les limites de la loi, si donc les hommes de la monarchie constitutionnelle n'assurent pas aujourd'hui leur triomphe, si le ministère ne répond pas à la confiance et aux vœux de la nation, reconquons à être un peuple libre, et jetons-nous dans les bras de l'anarchie ou du despotisme. Mais il n'en sera pas ainsi : notre foi dans le régime représentatif est trop ardente pour que nous puissions douter que le jour approche où l'Espagne reconnaîtra les avantages de ce genre de gouvernement dont il n'a jamaisheureusement connu jusqu'à présent que les inconvénients.

La lutte électorale s'ouvrira sous peu, mais non pas si tôt que quelques journaux l'ont annoncé. Si le ministère parvient à maintenir jusqu' alors l'union parmi nos amis, encore nous l'espérons, le triomphe des amis de l'ordre dans les élections est inévitable, l'organisation du pays par les moyens prompts et légaux que nous avons indiqués dans des numéros précédents sera bientôt terminée, et la monarchie constitutionnelle sera consolidée pour toujours en Espagne.

Nouvelles d'Italie.

Boulogne, 8 mai.

Par réscrip du Pape 27 avril, quatorze des condamnés à mort ont obtenu la commutation de leur peine en celle des galères à vie. Pour les six autres, à savoir : Ludovic Monari, Joseph Veronesi, Raffaele Landi, Joseph Rabbì, Joseph Mirghetti et Joseph Serroni, leur sentence de mort a été exécutée le 7 mai, à six heures du matin, dans l'endroit de la ville nommé il prato di San-Antonio, où ils ont été fusillés par derrière.

Il résulte de la même sentence que six prévenus ont été provisoirement mis en liberté faute de preuves.

Quant aux contumaces, considérés comme chefs de la conspiration, la sentence ordonne que l'on fasse toutes les diligences possibles pour s'en comparer. Ce sont : le comte Zambeccari, le marquis Tavara, le comte Biancoli, Muratori frères, Turri, Martini, Zanardi, Lambertini et plusieurs autres.

L'avocat Galetti, arrêté le 1er de ce mois, a été transféré à Rome sous forte escorte.

Nouvelles d'Angleterre.

Le 13 la chambre des communes s'est prononcée à l'égard du bill sur les factoreries et l'amendement de lord Ashley qui porte à 10 heures au lieu de 12 le maximum du temps de travail que les femmes et les jeunes gens sont tenus de fournir à ceux qui les emploient. Après avoir été combattu encore par sir Robert Peel, M. Labouchere et quelques autres orateurs, l'amendement a été rejeté par une majorité de 297 voix contre 159 ; après quoi le bill a été adopté par 136 votans contre 7. On voit que le ministère a conservé le dessus dans cette question d'une manière qui dépasse de beaucoup les prévisions du Times à ce sujet, ainsi que cette feuille l'avoue elle-même.

On écrit de Dublin, sous la date du 12, qu'un courrier extraordinaire avait porté, la veille, des dépêches de l'Amirauté, dont jusqu'alors on ignorait le contenu, mais dont l'arrivée avait fait supposer au Cork Constitution que les vaisseaux en rade à Cove, allaient faire voile pour l'Espagne, où les évènements rendaient leur présence nécessaire.

Le Cork Reporter du 11 mentionne le départ de l'amiral Bowles et de sa suite, à bord du bateau à vapeur le Dee ; le bruit court, dit ce journal, que l'amiral se rend à Bristol et qu'il va prendre place au conseil de l'Amirauté. Quoi qu'il en soit, ce départ inopiné a été amené par l'arrivée d'un courrier du gouvernement, porteur de dépêches extraordinaires.

O'Connell allait partir pour Londres.

Nouvelles et faits divers.

La représentation qui sera donnée demain au Théâtre-Royal-Français ne saurait manquer d'attirer la foule. M. Brunet et Mlle Lami font leur premier début dans Lucie de Lammermoor, M. Brunet remplira le rôle d'Edgard, et Mlle Lami celui de Lucie. Ce bel opéra sera précédé par Moiroud et Co, ce vaudeville si gai, et que l'on voit toujours jouer avec le plus grand plaisir par MM. Vernet et Bernard et par Mme Picard.

La légation néerlandaise à Bruxelles, est maintenant transférée sur le glacis hors de la porte de Namur, n° 125, dans l'hôtel qui était habité il y a quelques années par le comte de Santo-Amaro.

On lit dans le Dagblad van 's Gravenhage : D'après des lettres particulières arrivées des Indes-Orientales, on assure qu'un bâtiment anglais armé, à appareillé d'un des ports chinois pour se porter sur les côtes du Japon, avec la mission apparente d'explorer les côtes de cet empire. On prétend toutefois, que le véritable but de cette expédition est d'essayer s'il n'y a pas moyen d'entamer des relations commerciales avec le Japon.

On écrit de Paris, 14 mai :

Le roi a fait aujourd'hui lundi une seconde visite à l'exposition de l'industrie nationale. Dès onze heures, tous les exposans étaient, chacun, à leur étalage, les membres du jury central dans leur salle des délibérations et quelques centaines de personnes, pourvues de billets nominatifs et de faveur dans les galeries. Le quai des Tuileries, la place de la Concorde et la grande avenue des Champs-Élysées, le pourtour et l'intérieur du palais étaient gardés par un nombre considérable de municipaux à pied et à cheval et de sergons de ville.

A une heure un quart, la cour est partie des Tuileries dans quatre voitures de ville attelées chacune de deux chevaux. A une heure et demie, la famille royale arrivait sous le péristyle du palais de l'exposition où elle a été reçue par le ministre du commerce, M. Sénac, directeur du commerce, le jury central et M. Ledieu, inspecteur-général de l'exposition. Comme la première fois, les deux préfets de la Seine et de police et de nombreux officiers de la cour se faisaient remarquer dans le cortège. Le roi a encore parcouru toutes les longues galeries, mais cette fois le public étant moins nombreux et plus choisi, le roi s'est arrêté plusieurs fois devant les étalages pour s'en faire expliquer les merveilles par le ministre du commerce, M. Sénac et le président du jury. Le 2e léger était de service au palais. La visite de la cour a duré près de quatre heures.

Des rapports de Scutari en Albanie, datés du 6 avril, dans l'Observateur de Trieste, annoncent que les hostilités entre l'Albanie et le Monténégro, interrompues par l'hiver, avaient recommencé au printemps. Les Albanais de Hotti, conduits

par le spahi de Podgorizza, avaient pénétré le 28 mars dans les montagnes monténégrines de Pipperi. Le 31 du même mois, les Monténégrins attaquèrent une caravane de marchands de Spouxa, en tuèrent 14 personnes, et en emmenèrent quatre autres captives.

Quelques habitans de la ville ottomane de Selce avaient réussi, le 28 mars, à se glisser de nuit dans une maison de la petite ville monténégrine de Bogliavich, où l'on retenait prisonnier le Turc qui une tempête sur le lac de Scutari avait jeté sur le rivage ennemi avec une chaloupe albanaise. Les Turcs conduisirent alors leur compatriote au-delà de la frontière à Scutari, où il était arrivé le 30 mars.

On écrit de Mayence, 13 mai. Hier, M. De Haber, a quitté la prison, après une détention de six semaines. Le grand-duc lui a fait grâce de l'emprisonnement qu'il avait encore à subir. On sait qu'il avait été condamné à 6 mois de détention dans la forteresse de Babenhausen.

On écrit de Carlsruhe, 8 mai : L'Etat vient de traiter avec les maisons Rothschild, Goll et de Haber, pour l'émission en 3 1/2 pour cent du restant de l'emprunt de 12 millions de florins pour la caisse d'amortissement des dettes des chemins de fer.

On écrit de Stuttgart, 7 mai. M. le comte de Munch-Bellinghausen, président de la haute diète germanique, a séjourné ici quelques jours à son retour à Francfort. Il a exprimé à S. M. notre bien-aimé souverain les félicitations de la cour d'Autriche à l'occasion de son heureux rétablissement. Après avoir été reçu en audience par le roi, avec lequel il s'est entretenu plusieurs heures, et dîné avec la famille royale, M. le comte de Munch a visité le lendemain l'institut agronomique de Hohenheim, qui comme on sait, jouit d'une réputation européenne.

Le roi de Bavière, avant son départ pour l'Italie a ordonné l'érection d'un couvent de franciscains et a assigné à cette fin une somme de 80,000 florins sur sa cassette privée.

On écrit de Carlsruhe, 7 mai. Dans la séance de ce jour, la commission des rapports a fait les propositions suivantes : 1° Que la chambre priera S. A. R. le grand-duc, de vouloir intervenir près de la Diète germanique afin de faire mettre à exécution ce qui a été promis par l'art. 18 de l'acte fédéral sur la liberté de la presse en Allemagne, et qu'enfin l'art. 17 de la constitution badoise devienne une vérité ; 2° De soumettre à la chambre, pendant la session actuelle, un projet de loi tendant à rétablir la loi du 28 décembre 1831, sur la presse, en y apportant toutefois toutes les modifications que les circonstances auraient pu avoir rendues nécessaires, mais parmi lesquelles ne doivent en aucun cas figurer, ni la censure ni la procédure à huis clos pour tout ce qui concerne les délits de la presse ; 3° En attendant que ces lois entrent en vigueur, ne pas soumettre à la censure le compte-rendu des travaux de la chambre, et d'admettre le recours aux tribunaux pour tout refus d'autorisation de la censure d'imprimer un ouvrage quelconque.

On écrit de Berlin, 10 mai. Hier à midi est décédé dans cette ville le général de cavalerie, M. de Borstell. Le roi perd en lui un de ses plus fidèles serviteurs, la patrie un de ses citoyens les plus distingués, et l'armée un de ses chefs les plus braves, et qui se sont le plus convertis de gloire dans la guerre de l'indépendance de 1813 à 1815.

On écrit de Bonn, 11 mai. S. Exc. M. le ministre des finances a adressé à M. le président en chef de la province rhénane un rescrit en date du 24 du mois passé, qui refuse l'autorisation au projet d'un chemin de fer à établir d'ici à Coblenze.

Les dernières nouvelles de Santo-Domingo sont du 24 mars. A cette date, les insurgés avaient 8,000 hommes de troupes, 3,000 dans la ville et 5,000 qui couvraient la place. Le nouveau gouverneur, choisi par les insurgés venait d'arriver de Curaçao et s'était mis à la tête de l'armée.

La société protestante des missions, fondée dans le royaume de Bavière avec l'autorisation de S. M., a pour but de réveiller l'intérêt pour la sainte cause des missions et de répandre parmi les païens l'Évangile selon les principes de l'Église protestante. Elle embrasse toutes les sociétés pour les missions qui sont éparses dans les paroisses et les diocèses protestans du royaume, et qui, réunies, constituent une association collective, laquelle est représentée par un comité d'administration dans la ville de Nuremberg, son centre. Ce comité, composé de douze membres, qui doivent participer à la cause de

modestie.

— Je vous connais mieux que vous ne vous connaissez vous-même, repris la marquise en voyant à la fois sa voix et son regard ; si je voulais user de ma science divinatoire, je pourrais lire votre horoscope. Je ne vous dirais pas : Macbeth, tu seras roi ! mais, comme la littérature a aussi ses couronnes, c'est une de celles-là que je vous montrerais. Ce n'est point à votre âge qu'on doit engager sa vie, vous dirais-je ; craignez de gâter la vôtre en accordant une importance exagérée à vos sentimens d'aujourd'hui. Qu'ont-ils de réel après tout ? Le goût passager que toute femme inspire pour peu qu'elle soit jolie, l'illusion d'amour-propre que développe la rivalité, l'entêtement que forment les obstacles. Le désir de l'emporter sur M. Dornier et de vaincre les résistances de mon frère entre dans votre persévérance pour beaucoup plus que vous ne le croyez sans doute, et combien ma nièce vous paraîtrait déjà moins charmante, si sans difficulté on vous eût accordé sa main ! Sacrifiez-vous à cette passion d'un moment les riches espérances de votre avenir ? J'aime beaucoup Henriette, je vous le répète, mais mon amitié pour elle ne me rend pas aveugle. Ce n'est point là la femme intelligente et sensible, capable de comprendre vos pensées les plus hautes aussi bien que vos émotions les plus fugitives, et en un mot d'inspirer vos efforts et peut-être de s'y associer. Cette femme, vous l'avez revue sans doute ; pour quoi ne la trouveriez-vous pas ? Elle existe, n'en doutez point, mais il faut la chercher, et surtout il faut la deviner.

— Ce que vous m'avez dit, dit-elle en se levant d'un air effarouché qui eût mieux convenu à une pensionnaire ; en vérité, je ne sais à quoi je pense. Tous les jours, je sors à deux heures, et cette infraction à mes habitudes sera certainement remarquée. Il y a longtemps que j'aurais dû venir quitter, ou plutôt j'aurais mieux fait de ne pas vous recevoir : car je sens que vous pouvez être un homme dangereux pour mon repos ; tel fut le commentaire qu'un regard éloquent ajouta à ces paroles.

Moral s'était levé avec l'empressement d'un captif rendu à la liberté, et déjà il s'inclinait pour prendre congé de la marquise.

— Donnez-moi le bras jusqu'à ma voiture, reprit-elle d'une voix mignarde ; autrement, j'aurais l'air de vous renvoyer.

Mme de Pontailly entra dans sa chambre, et en ressortit après avoir ajouté à sa toilette un manteau garni de fourrures, et un chapeau où l'abus des dentelles n'était compensé que par la profusion des fleurs. En descendant l'escalier, Moral s'aperçut que la marquise s'appuyait sur son bras peut-être un peu plus que cela n'était indispensable, et, lorsqu'elle fut assise dans le coupé, il reçut un dernier regard qu'un poète classique n'eût pas manqué de comparer aux flèches que décochaient les Parthes en fuyant.

dans cette obstination que vous désapprouvez, il entre peut-être un peu de rancune contre M. votre frère, un peu d'antipathie contre M. Dornier.

— En doutez-vous ? répondit Mme de Pontailly, dont la figure s'épanouit. Les anciens ne reconnaissent que quatre éléments, tandis que la science moderne compte déjà cinquante-six corps simples. Les passions sont-elles plus difficiles à décomposer, que les substances ? Non, sans doute, mais l'analyse exacte des passions est l'objet d'une science qui n'est pas encore créée, et qu'on pourrait nommer la chimie morale. L'histoire semble l'avoir entrevue dans ses aspects ingénieux sur la cadavre de la pauvre Marianne.

Entraînée par ses habitudes de femme savante, la marquise allait entamer quelque dissertation propre à mettre en lumière l'universalité de ses connaissances, mais elle s'aperçut presque aussitôt que la science devenait intempérative là où une thèse plus douce eût été l'ordre du jour.

— Vous avouez donc que j'ai raison, reprit-elle avec un sourire badin qui semblait donner congé au pédantisme ; un peu de rancune, un peu d'antipathie, un peu de caprice, voilà, au sortir du crenset, cette grande passion ; peut-être même seriez-vous assez embarrassé de dire lequel de ces trois éléments y domine les deux autres.

— Ce que vous m'avez dit le caprice, sans aucun doute, dit Moral en affectant à son tour un air enjoué ; mais après cela je dois avouer que je déteste cordialement M. Dornier, et que j'aurais un plaisir tout particulier à lui donner une marque durable de mes sentimens.

La manœuvre ne manquait pas d'habileté. Le vicomte s'était dit : — Si ce docteur en jupons a les dispositions évaporées qui je lui suppose, il doit peu lui coûter d'opter entre Dornier et moi. Pour peu que je parvienne à lui représenter un duel comme inévitable, si nous nous rencontrons de nouveau dans son salon, nul doute que mon rival ne soit congédié. Moral se trompa dans son calcul, car la marquise n'était pas femme à s'inquiéter pour si peu de chose qu'un duel.

— Laissons là M. Dornier et toutes ces folies, dit-elle en minaudant ; revenons à vos vers.

— Encore ! pense le vicomte, qui pour la première fois de sa vie prit sérieusement en haine son recueil de rimes.

— O poésie ! reprit Mme de Pontailly en se posant dans l'attitude de la Carrion de Gérard ; parfum doux comme la rose, et religieux comme l'encens, suave harmonie digne du concert des anges, inspiration du cœur que le cœur seul peut comprendre ?

vez-vous pas qu'il y a dans cet art divin je ne sais quoi de sympathique, d'électrique, dont l'étincelle parfois fait vibrer au même unisson deux âmes jus-qu' alors étrangères l'une à l'autre, mais qui dès la première rencontre se reconnaissent et sentent qu'elles sont sœurs ?

— Assurément, madame, la sympathie... de l'unisson... ainsi que la fraternité des âmes...

Le poète balbutiait des mots sans suite, car, attiré malgré lui sur un terrain de plus en plus glissant, il commençait à être inquiet du dénoûment ; heureusement cet embarras, qui ne manquait pas d'impertinence, fut attribué par la marquise au trouble que jette dans le cœur une passion naissante.

— Il est ému, se dit-elle avec ravissement ; à peine ose-t-il me regarder ; le cœur lui bat, j'en suis sûre... Ah ! je suis belle encore.

Ce fut comme un printemps nouveau qui s'épanouit subitement dans l'âme de Mme de Pontailly. Sous cette splendide floraison disparurent tout le doute, les regrets, la défiance de soi-même, herbes amères qui la gênaient le déclin de l'âge. Pendant un instant, la marquise se sentit jeune, épanouie, irrésistible, et la victoire lui parut assurée.

— Coupons la scène ici, se dit-elle en montrant la savante expérience d'une reine en coquette ; s'il part trouble, il reviendra épuisé.

La marquise feignit alors de remarquer avec une sorte d'anxiété pudique la contenance embarrassée du poète.

— Deux heures et demie ! dit-elle en se levant d'un air effarouché qui eût mieux convenu à une pensionnaire ; en vérité, je ne sais à quoi je pense. Tous les jours, je sors à deux heures, et cette infraction à mes habitudes sera certainement remarquée. Il y a longtemps que j'aurais dû venir quitter, ou plutôt j'aurais mieux fait de ne pas vous recevoir : car je sens que vous pouvez être un homme dangereux pour mon repos ; tel fut le commentaire qu'un regard éloquent ajouta à ces paroles.

Moral s'était levé avec l'empressement d'un captif rendu à la liberté, et déjà il s'inclinait pour prendre congé de la marquise.

— Donnez-moi le bras jusqu'à ma voiture, reprit-elle d'une voix mignarde ; autrement, j'aurais l'air de vous renvoyer.

Mme de Pontailly entra dans sa chambre, et en ressortit après avoir ajouté à sa toilette un manteau garni de fourrures, et un chapeau où l'abus des dentelles n'était compensé que par la profusion des fleurs. En descendant l'escalier, Moral s'aperçut que la marquise s'appuyait sur son bras peut-être un peu plus que cela n'était indispensable, et, lorsqu'elle fut assise dans le coupé, il reçut un dernier regard qu'un poète classique n'eût pas manqué de comparer aux flèches que décochaient les Parthes en fuyant.

(La suite à demain.)

la mission et habiter son centre même ou le voisinage, est chargé de diriger l'ensemble, d'activer les missions et d'observer tous les autres établissements qui ont les missions pour objet; enfin, de faire connaître, par la publication d'un journal créé dans ce but, ou autrement, ce qui se fait d'important dans l'église protestante pour la propagation du christianisme.

— On écrit de Berlin, le 6 mai, à la Gazette du Weser : La promesse faite par sir Robert Peel, le 19 du mois passé, à la chambre des communes, de présenter la correspondance diplomatique entre les gouvernements anglais et prussien, au sujet du traité de l'union douanière avec les États-Unis, a excité la plus profonde surprise dans le cercle de la légation anglaise de cette capitale. On est très-curieux de savoir de quelles notes ou lettres tout parler sir Robert Peel, une correspondance comme la susdite n'ayant point eu lieu.

— L'Echo de Luxembourg annonce que la régence de Luxembourg vient de confier à Mgr. Laurent évêque de Luxembourg, la direction de l'athénée de cette ville.

— On lit dans le Journal de Bruges : Une famille riche et puissante de notre ville vient de faire une perte bien douloureuse : M. Edouard Mortier, chevalier de la Légion d'honneur, capitaine commandant d'artillerie au service de France en Algérie, fils de M. le baron Mortier de notre ville et neveu du maréchal duc de Trévise, est mort au bivouac de Sedi-Chaïb, à l'âge de 41 ans, de la manière la plus malheureuse : Cet officier, ayant infligé une peine disciplinaire à un soldat de sa batterie, celui-ci n'a pas voulu s'y soumettre, et un moment où on se disposait à employer la force pour l'y contraindre, il a tiré, presque à bout portant, un coup de mousqueton à son chef, qui frappé à la tête, est mort sur-le-champ.

— On écrit de Trieste, 28 avril. D'après le relevé du mouvement commercial de Trieste pendant l'année 1843, l'importation par mer a été de 58,300,000 florins; celle par terre, de 19,300,000 fl., et la production locale de 3,500,000 fl. en totalité 81,000,000 fl. L'exportation par mer a été de 43,500,000 fl.; par terre, de 20,000,000 florins, la consommation locale de 17,850,000 florins, ce qui fait un total de 81,150,000 fl.

— On écrit de Vienne, le 1^{er} mai : La célèbre cantatrice Mlle Jenny Lutzer, actuellement engagée au théâtre impérial et royal de la Porte de Carinthie, à Vienne, vient d'épouser M. Charles Dingelstadt, jeune poète très-distingué, et qui appartient à une de nos premières familles de robe. Le jour même où leur union a été célébrée, S. M. l'empereur a conféré à M. Dingelstadt le titre de conseiller aulique, dignité qui donne de plein droit entrée à la cour. La nouvelle mariée se retire du théâtre.

— Un affreux accident vient d'avoir lieu dans la forêt L'évêque (Manche). M. de Cauville, se trouvant à une partie de chasse, et attendant tirer plusieurs coups de fusil, se dirigea en toute hâte dans la direction d'où ils partaient. Bientôt il aperçut un loup sur une hauteur peu éloignée, et prit tranquillement dans le taillis un sentier qui devait le conduire à son but. A ce moment, soit que le loup eût été entrevu dans la même direction que suivait M. de Cauville, soit que le frolement de sa marche, sous le couvert du feuillage, ait induit dans une funeste erreur les tireurs postés à cet endroit, cinq coups de feu se firent entendre en même temps. Atteint d'une balle au dessous du cœur, M. de Cauville tomba sur ses genoux en s'écriant : « Mon Dieu, je suis mort ! » On courut à son secours, mais ce fut en vain : cinq minutes après il expirait.

— Un individu accusé de faux en écriture de commerce, se trouvant devant le juge d'instruction de Valenciennes, s'empara de son billet argué de faux, au moment où on le lui présentait pour le lui faire reconnaître, le mit dans sa bouche et l'avala. Ce trait d'audace ne déconcerta pas le magistrat instructeur. Un médecin mandé par lui à l'instant même, lui donna la recette d'un vomitif qu'il fit administrer sans retard au prévenu, les fragments du billet reparurent au grand jour, par cet expédient, et permirent encore aux experts de se prononcer sur le billet émané de l'accusé. Ce dernier, nommé Bouer, a comparu ces jours derniers devant la cour d'assises de Douai, qui l'a condamné à huit ans de réclusion et à cent francs d'amende.

— On écrit de Paderborn, 10 mai. Un événement douloureux a eu lieu hier au soir dans la petite ville Geselke, entre 8 et 9 heures la populace s'est ruée sur les habitations des israélites et, à l'exception d'une seule, les a toutes démolies. On attribue ce vandalisme à une lettre anonyme, adressée au curé de Geselke et que l'on dit avoir été rédigée par un israélite. Cette lettre contenait des injures graves contre la personne du curé et contre la religion catholique. L'enquête éclaircira probablement les faits.

— On écrit de Bordeaux, le 12 mai : Un arrêté de M. le maire de la ville de Bordeaux, en date du 10 courant, et relatif à la police des théâtres, contient les dispositions suivantes : Tout signe d'approbation ou d'improbation qui serait de nature à troubler la représentation pendant les débuts ou lors de la rentrée d'un artiste, à l'un des théâtres de Bordeaux, est formellement interdit. Aucune manifestation contraire ou favorable à l'artiste débutant ou rentrant ne pourra lui être adressée que pendant les dernières scènes de son rôle, lors de chaque début ou rentrée. Les acteurs et actrices ayant droit à trois débuts, l'admission ou le rejet d'un artiste ne pourra être prononcé qu'à la troisième épreuve, à moins que l'autorité en ordonne autrement dans l'intérêt de l'ordre. Il est fait défense expresse de se servir, pour manifester son improbation, de sifflets à plusieurs reprises, ou de tout autre instrument de nature à fatiguer les spectateurs.

— En 1842, dans toute la Russie, ont péri par suite d'accidents 4,465 hommes, dont 939 morts d'ivresse, 3,380 noyés et 208 gelés.

— On lit dans une lettre adressée le 12 mai, au Journal de Verviers : Ce matin je suis parti pour Aix-la-Chapelle par le convoi de huit heures quinze minutes. Pendant le parcours du plan incliné qui se trouve à la porte d'Aix, un employé, père de quatre enfants, est tombé sur le rail-accident, et il a été littéralement broyé par le convoi. Ce malheur a eu lieu un peu avant dix heures et il est encore le résultat de l'imprudence de la victime. Jusque-là vous ne voyez rien que de très-ordinaire. Mais le croiriez-vous, M. l'éditeur, je suis

revenu à Verviers par le convoi qui part d'Aix à douze heures quarante-cinq minutes, et en remontant le plan incliné, j'ai retrouvé les lambeaux du corps de la victime, à la place même où l'accident a eu lieu, et à peine recouvert d'un chiffon de toile. Ce spectacle m'a profondément indigné, et j'ai demandé à un garde du convoi pourquoi l'on prolongeait un aussi hideux tableau, et pourquoi encore on ne rendait pas les derniers devoirs à la victime ? Il m'a répondu que l'on ne pouvait déplacer ce cadavre mutilé avant l'arrivée de la police ou de la justice ! — Que penser de pareils préjugés et que dire de la conduite et du zèle de la police et de la justice dans cette circonstance, et encore de l'incurie des employés de la station près de laquelle ce malheur est arrivé ?

— On lit dans les journaux anglais : Un singulier cas de bigamie vient d'être découvert à Liverpool. Une femme mariée, nommée Marguerite Mac-Neal, vivant avec son mari, avait épousé, il y a trois ans, et du consentement de ce dernier, un individu nommé Michel Devine, et depuis cette époque ils ont vécu tous ensemble très-heureux. C'est la police qui est venue troubler cette double et éternelle lune de miel. La femme Mac-Neal est entre les mains de la justice et porte dans ses bras un jeune enfant qui pourrait bien défier la sagacité de Salomon lui-même. Une foule de traits semblables prouvent à quel degré est descendue la démolition des grandes villes manufacturières ou commerciales de l'Angleterre.

— On lit dans les journaux anglais du 4 mai : Le 1^{er} de ce mois, une femme d'environ quarante-deux ans, Sarah Macfarlane, a été trouvée expirante sur la cinquième arche du pont de Battersea. Un charretier, surnommé l'Espagnol, avait été témoin des débats entre cette femme et un homme de haute taille qui semblait vouloir la jeter par dessus le parapet et s'était enfié après lui avoir porté un coup de couteau à la gorge. Sarah Macfarlane avait en effet une incision profonde à la veine jugulaire; elle a expiré quelques instants après, en prononçant le nom de Dalmas.

La justice s'est transportée au domicile d'Auguste Dalmas, qui passait pour avoir des relations intimes avec mistress Macfarlane, qui tenait son ménage et prenait soin de Charlotte, la plus jeune de ses filles. Déjà il avait disparu. Charlotte a avoué depuis, qu'elle avait vu rentrer son père tout effaré et tenant à la main un couteau ensanglanté. « Qu'avez-vous donc, mon père ? demanda la jeune fille. — J'ai empoisonné Sarah, répondit Dalmas, et je l'ai ensuite achevée d'une autre manière ! » Il jeta l'arme homicide aux pieds de sa fille, et prit la fuite.

Caroline, sa fille aînée, qui demeure près de Belgrave-Square, ayant appris cet événement sans préparation suffisante, en est devenue folle.

L'instruction faite devant le coroner a établi que Dalmas, né dans le midi de la France, a été élevé par les jésuites. Il se destinait à l'état ecclésiastique, mais il a quitté il y a vingt ans le séminaire et est venu s'établir à Londres, où il s'est marié. Versé dans les sciences, il s'est associé à diverses maisons pour la fabrication de produits chimiques, mais il ne paraît pas y avoir fait une grande fortune. Il a publié aussi divers ouvrages en langue anglaise sur la physique et la chimie.

Les recherches pour découvrir Auguste Dalmas avaient été infructueuses pendant quelques jours. Il s'est inopinément présenté aux magistrats de police. C'est un homme d'une cinquantaine d'années et d'assez bonne mine. Il avait les traits gonflés et les yeux rouges, à force d'avoir répandu des larmes. Charlotte Dalmas, que l'on avait appelée comme témoin, s'est évanouie à la vue de son père, et a éprouvé d'horribles convulsions. Les magistrats ont décidé qu'elle ne serait point entendue.

Aucune interpellation, ainsi que le veut la loi, n'a été adressée à Auguste Dalmas. La suite de l'information a été ajournée au mercredi 8 upri.

Les personnes atteintes du mal de dents trouveront un prompt soulagement dans l'emploi de l'Eau O'Méara, qu'on peut se procurer à La Haye dans toutes les bonnes pharmacies.

ANNONCES

A. CHARLES,

Premier bras de France.

Messieurs, comme vous avez été satisfaits de la manière expéditive de la tâche dont je crois m'être acquitté de vaincre mes adversaires, j'ai cru de mon devoir de concourir à la demande du public et démontrer une seconde fois, le dimanche 19 de ce mois, à la même salle, pour accorder une revanche à M. C. Kist, artiste hollandais, qui s'est trouvé surpris de la manière dont il a été vaincu.

La lutte s'engagera avec le plus fort et le plus vigoureux des pêcheurs de Schéveningue et un grand nombre de nouveaux amateurs.

A. Charles.

Le bureau s'ouvrira à 7 heures et l'on commencera à 8 heures précises. Immédiatement après la lutte il y aura un grand bal.

Prix d'entrée, 1 fr. 25 c.

LA DIRECTION DES ARCHIVES HISTORIQUES,
rue Richelieu, 95, à Paris.

croit qu'il est de son devoir de prévenir les nombreux souscripteurs que ce n'est qu'à son administration que des Souverains ont fait adresser des communications, afin que des erreurs faites dans un grand nombre de publications sur des services rendus dans les différents pays et sur des origines et des alliances, soient réparées par l'ANNUAIRE HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE DES SOUVERAINS ET DES PERSONNAGES DISTINGUÉS DANS LES DIVERSES NATIONS, ET PAR LES ARCHIVES DU XIX^{ÈME} SIÈCLE que cette direction continue de publier.

Dans des circulaires de nouvelles entreprises, on annonce des livraisons que l'on promet publier sous le titre de : **Célébrités** ou de **Recueil Héroïque**, et on ajoute que ces entreprises ont reçu aussi des souscriptions de Souverains; CE FAIT ÉTANT CONTRAIRE À LA VÉRITÉ DOIT ÊTRE DÉMENTI. Ces nouvelles entreprises sont faites par des ex-employés des bureaux de la Direction des Archives Historiques, qui avaient dû cesser de les occuper.

Mais ce n'est qu'à cette direction qu'un très-grand nombre de souscriptions et aussi les communications des ministres, des généraux, des membres des sénats et des hommes de science et de distinction des divers pays ont été, et continuent à être adressées.

On est prié d'envoyer à la même administration, rue Richelieu, 95, à Paris, les communications des états de services, et les notes sur les origines et les alliances qui n'y auraient pas encore été remises. (Les envois doivent être affranchis.)

6102.

HARAS DE VOLLENHOVEN.

Le lundi 20 mai, à midi, au Haras de Vollenhoven près Utrecht, il sera procédé par le ministère de M. H. A. R. VOONERS, notaire à Utrecht, à la vente aux enchères de quelques jeunes Chevaux Anglais, on pourra obtenir des listes contenant les noms de chevaux les renseignements nécessaires en s'adressant par lettres affranchies, au notaire VONKERS à Utrecht; au bureau du Handelsblad à Amsterdam, Journal de La Haye, ou pourra voir les chevaux à l'établissement de Vollenhoven, le 18 et 19 mai, depuis 9 jusqu'à 4 heures.

LES LIBRAIRES J. RADINK ET F. MULLEN
à Amsterdam.

ONT MIS EN DISTRIBUTION :

Le Catalogue de la Bibliothèque riche et étendue délaissée par feu Monsieur J. H. HOEFF, docteur en droit; chevalier de l'ordre de la Lion-Néerlandais, membre de l'Institut des Pays-Bas, dont la vente se fera du 15 au 24 mai prochain, au domicile du poëmeur nommé... Il serait difficile de spécifier ici l'importance, la rareté et le mérite des articles dont se compose cette Bibliothèque. MM. les amateurs qui requièrent à cet effet le catalogue chez les éditeurs ou bien par écrit, M. J. L. C. JACOB, libraire à La Haye, ou S. & J. LUCHTENS, Libraire à Leyde.

POMMADE DU BARON DUPUYTREN,
Médecin-en-chef de l'Hôtel-Dieu à Paris,
Composée par MALLARD, pharmacien à Paris.

Ce cosmétique justifie la préférence que le public éclairé lui accorde, et aujourd'hui incontestable qu'il est le seul qui, par ses propriétés saines puisse être employé avec certitude pour arrêter la chute de la chevelure, la faire rebroiter et en prévenir, jusqu'à un degré de la décoloration. Le pot : 2 fr. 50 c. tous doivent être revêtus du cachet en griffe Mallard. Dépôt chez M. Creman, coiffeur à La Haye.

Cours des Fonds Publics.
Bourse d'Amsterdam du 15 Mai.

	Cours	11 mai.	12 mai.
Dette active	2 1/2	60	60
Dito dito	3	75	75
Dito do	5	100	100
Dito des Indes	5	100	100
Syndicat	4 1/2	98	98
Dito	3 1/2	87	87
Sociétés de Commerce	4 1/2	145	145
Emprunt de 1836	4	108	108
Chemin de fer du Rhin	4 1/2	105	105
Dito de Harlem	4	108	108
Dito de Rotterdam	4	109	109
Act. du lac de Harlem	5	106	106
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	106	106
Dito dito 1828 & 1833	5	106	106
Inscriptions au Grand Livre	6	—	—
Certificats au dito	5	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—
Emprunt de 1840	4	90	90
Id. chez Steglitz et Comp.	4	90	90
Passive	4	—	—
Dette différée à Paris	4	—	—
Delfterd.	4	—	—
Ardoins	5	22	22
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
Dito métalliques	5	—	—
Di o dito	2 1/2	—	—
France	—	—	—
Pologne	—	—	—
Brésil	—	—	—
Portugal	—	—	—
Id. id. 1843	2 1/2	82	82
Obligations à Londres	2 1/2	45	45

L'aspect du marché pour ce qui concernait nos fonds nationaux est général très-favorable, et les affaires étaient très-animées en intégrales. Les actions du chemin de fer hollandais, après une tendance à la baisse sont restées comme hier. Il y avait beaucoup de demandes, même qu'on peut les actions du chemin de fer rhénan.

Le mouvement ascendant des fonds espagnols à la bourse de Paris, baisse que ces fonds ont éprouvée à la bourse d'Amsterdam a fait rétrograder le cours de l'argent : prêt à garantie 3 1/2 %; prof. 4 à 4 1/2 %; accompli 5 %; D'ailleurs prêt à 5 heures : 2 1/2 %; 60 à 1 1/2 %; Holl. 5 %; 100; Société Commerce 145 à 145; Ardoins 22.

Bourse de Paris du 14 Mai.

	Cours	13 mai.	14 mai.
France	—	—	—
Cinq pour cent	—	122 1/2	122 1/2
Trois pour cent	—	84 3/4	84 3/4
Emprunt Ardoins	—	33	33
Espagne	—	—	—
Anc. différée	—	—	—
Nouv. dito	—	—	—
Naples	—	—	—
Certificats Falconet	—	103 25	103 25
Pays-Bas	—	—	—
Dette active	—	—	—
Dette active	—	108	108
Belgique	—	—	—
Dito	—	—	—
Banque belge	—	675 00	675 00
États-Unis	—	—	—
Obligations de la Banque	—	—	—

Du 15 Mai.

	Cours	14 mai.	15 mai.
France	—	—	—
Cinq pour cent	—	122 25	122 25
Trois pour cent	—	84 50	84 50
Emprunt Ardoins	—	33	33
Espagne	—	—	—
Anc. différée sans	—	—	—
Nouv. dito	—	—	—
Passive	—	—	—
Naples	—	—	—
Certificats Falconet	—	103 20	103 20
Pays-Bas	—	—	—
Dette active	—	—	—
Dette active	—	105	105
Belgique	—	—	—
Dito	—	—	—
Banque belge	—	—	—
États-Unis	—	—	—
Obligations de la Banque	—	—	—

Le 3 p. c. a été plus animé que ces jours derniers; quelques acheteurs ont donné beaucoup de fermes aux cours. On cote 84 55 et 60 fin courant mieux qu'hier; le 5 p. c. était aussi très-ferme à 123 25 comptant fin courant. Les actions de la Banque ont baissé de 5 fr. à 3115, et Ganneron 1040.

Bourse d'Amsterdam du 15 Mai.

Métalliques, 5 %; — Naples, 5 1/2 %; — Ardoins, 5 %; — Dette différée ancien, 8 A. — Passive, 5 %; — Lot de Heug, 87; après la Bourse, Ardoins, 22 1/2; A., 22; P., — Coupes, —

Bourse de Londres du 14 Mai.

3 % Consol. 99 1/2; — 2 1/2 % Holl., 60 1/2; — 5 %; — 5 % 100; — Emp. — Esp. 5 % 24 1/2; — Id. 3 %; — Port. 5 % 46, 47; — 100; — Russes, —

Bourse de Vienne du 10 Mai.

Métalliques, 5 % 111; — Dito, 4 % 101; — Dito, 3 % 78; — de 1834, —; — Actions de la Banque 1634.

LA HAYE. chez Léopold Loebenberg, Luge Nieuwe
Dépôt-général à Amsterdam chez M. SCHEERENBURG
Beurssteeg; et à Rotterdam, chez S. van REYN Smeek, Nieuwe